

# Quelques précisions

## L'initiative ?

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) les élus de la commune ont souhaité donner la possibilité aux enfants de participer activement à la vie de la commune.

C'est pourquoi ils ont décidé de mettre en place un Conseil Municipal d'Enfants.

Les objectifs :

- ⇒ Appréhender le fonctionnement d'une collectivité
- ⇒ Permettre l'émergence de projets collectifs
- ⇒ Impliquer les écoles

## Le pilotage ?

Ce projet a été confié à Nicolas LHUISSIER, coordonnateur du PEDT. Il travaille avec les élus communaux, les enseignants des écoles de La Marelle et du Sacré Cœur, afin d'élaborer le fonctionnement du CME et sa mise en place (sensibilisation au CME, candidature, élection, ...).

## Engagement ?

Afin de pouvoir concrétiser les projets :

- ⇒ L'enfant s'engage à participer aux différentes réunions et à représenter et défendre les désirs et idées de ses camarades.
- ⇒ Les élus de la commune s'engagent à écouter et prendre en compte les remarques des enfants. Ils s'engagent à suivre les projets des enfants et à leur apporter des réponses.



**Les élus de la  
commune d'Andouillé  
mettent en place un  
Conseil Municipal d'Enfants (CME)  
Année 2017 / 2018**

**Guide d'informations pour les parents et les enfants**

**Contact :**

**LHUISSIER Nicolas, mairie d'Andouillé 02 43 69 72 72  
nlhuissier.and53@orange.fr**

# Un Conseil Municipal d'Enfants (CME)

## Qu'est ce que c'est ?

Un espace où tu peux :

- ⇒ t'exprimer,
- ⇒ Développer tes idées et celles de tes camarades,
- ⇒ Découvrir la vie de la commune,
- ⇒ Participer à l'animation la commune,



## Pour faire quoi ?

- ⇒ Réfléchir et construire des actions sur des questions qui concernent les enfants (cantine, TAP, centre de loisirs, ...),
- ⇒ Organiser la boum des enfants,
- ⇒ Comprendre le fonctionnement de ta commune,

## Qu'est ce que ça peut t'apporter ?

- ⇒ Tu deviens un jeune citoyen actif,
- ⇒ Tu es informé sur la vie de ta commune,
- ⇒ Tu participes à la vie de la commune,



## Qui peut être candidat ?

Tous les élèves scolarisés dans les classes de CM1 et CM2 d'Andouillé (école de La Marelle et école du Sacré Cœur)

## Qui peut voter ?

Tous les élèves scolarisés dans les classes de CE2, CM1 et CM2 d'Andouillé (école de La Marelle et école du Sacré Cœur).

# Le Conseil Municipal d'Enfants d'Andouillé

## Comment cela fonctionne-t-il ?

Le Conseil Municipal d'Enfants regroupera 15 enfants maximum issus des classes de CM1 et CM2 des écoles de La Marelle et du Sacré Cœur. Ils sont élus pour 1 an renouvelable.

Les réunions auront lieux de 10h à 11h30 le mercredi.

Si l'enfant n'est pas disponible sur ces créneaux (sport, musique, autres activités) il ne pourra pas participer au CME. Les enfants allant au centre de loisirs pourront participer.

Ces enfants se réuniront 5 à 7 fois dans l'année.

D'autres temps de rencontres pourront être envisagés selon l'organisation du CME afin de préparer et réaliser les projets.

Le CME est un espace de travail collectif, l'enfant, élu, doit être motivé et intéressé. Il s'engage à participer aux réunions et à y travailler.

## Les dates importantes ?

**Lundi 25 septembre (au plus tard) :** distribution des documents

**Du 25 septembre au 06 octobre** Travail possible en classe pour découvrir le CME + discussion enfant/parents.

**Jeudi 05 octobre,** intervention de Nicolas (animateur du CME) dans les écoles pour présenter le CME et répondre aux questions

**Lundi 09 octobre,** dépôt des candidatures

**Mardi 10 octobre,** Présentation possible des candidats dans les écoles

**Jeudi 12 octobre:** le matin élection

**Mercredi 18 octobre :** 1ère réunion du CME